



# La lettre du CLESI

N MOT

Lettre du 20 septembre 2014

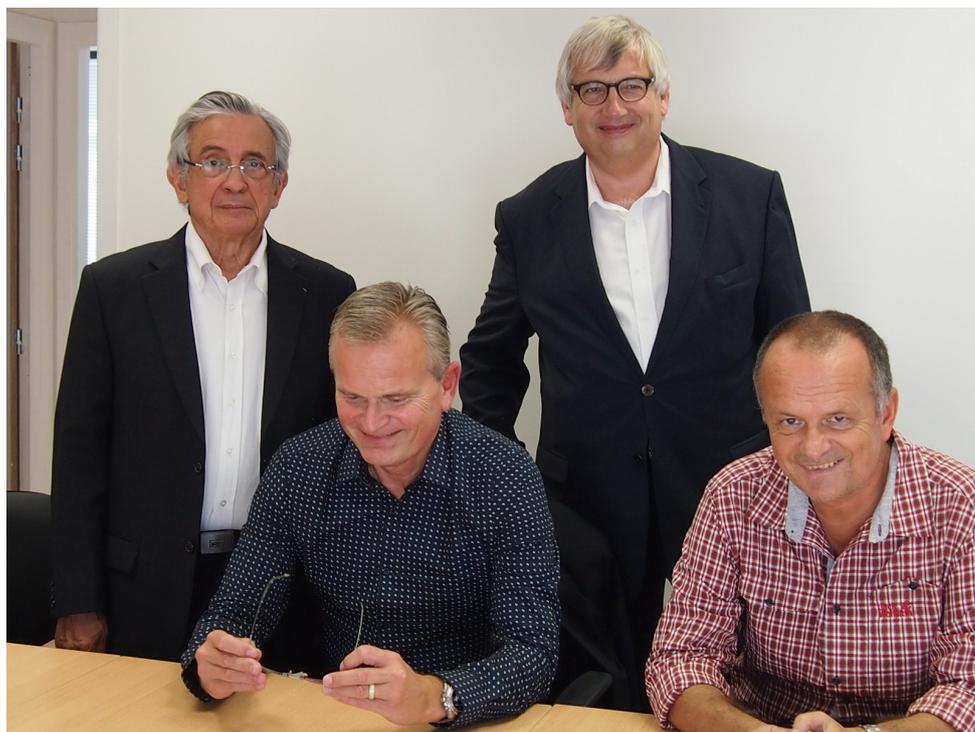
## REFLEXION

### PRÉCURSEUR ?

La rentrée garde ce parfum de cahiers et livres neufs et de belles promesses. Quel que soit notre âge. Chaque année nous engage sur un nouveau niveau. Il n'est pas possible d'avancer et de progresser en restant fixer sur son rétroviseur. Ceci vaut également pour nos fidèles détracteurs qui s'érigent en défenseurs de leurs professions médicales. Et ils ont raison ! Le problème c'est que l'été, entre autres nouveautés, nous aura apporté deux informations qui ont sans doute retenu l'attention de ceux qui s'opposent au CLESI... Au motif principal que nous transgressons la sacro-sainte règle du *numerus clausus*... Mais il semble que nous ne soyons plus les seuls ! Ainsi, au début de l'été, certains médias faisaient état d'un rapport confidentiel de l'Inspection générale des finances au gouvernement daté de mars 2013. Ce document préconise de ne plus restreindre l'accès d'étudiants aux professions de la santé, sauf pour les médecins généralistes et spécialistes. Concernant les masseurs-kinésithérapeutes, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers et les pharmaciens d'officine, ce rapport de l'I.G.S. préconise une suppression pure et simple du *numerus clausus*. Selon le *Quotidien du Médecin* du 7 les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur envisageraient d'organiser des assises pour réfléchir à de nouveaux critères de sélection et de régulation démographique des professions de santé. Certes,

## VERS UNE NOUVELLE CONVENTION

Le 12 septembre dernier, 2 membres éminents de l'Université publique de Kosice (Slovaquie) se sont rendus au CLESI pour une découverte de notre campus et de nos installations. Il s'en est suivi une réunion de travail en présence de Bruno Ravaz et Jean Bombin respectivement président et directeur du CLESI.



Ce fut l'occasion pour le Pr Siegfried, doyen de l'université de Kosice, de manifester son intérêt pour notre centre, ce en quoi il était relayé par le Pr Pella vice-doyen. À l'issue de cette réunion, il a été décidé d'organiser une nouvelle rencontre en vue d'avancer sur la signature prochaine d'une convention entre nos deux structures. Elle permettrait à nos étudiants de suivre une partie de leur cursus d'odontologie et de physiothérapie au sein du CLESI et le reste à Kosice où les cours seraient délivrés en langue anglaise.

Tags:

← PSYCHANALYSE ET UNIVERSITE: MÊME RETARD !

LA CLOCHE A SONNÉ POUR UNE TROISIÈME RENTRÉE →